

Document approuvé

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

5. Annexes

5.1.2 Plans des servitudes
d'utilité publique

Échelle: 1/5000 ème

Pièce N°5.1.2.3

Arêté par délibération du
Conseil Communautaire : 03/07/2025
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : 26/02/2026

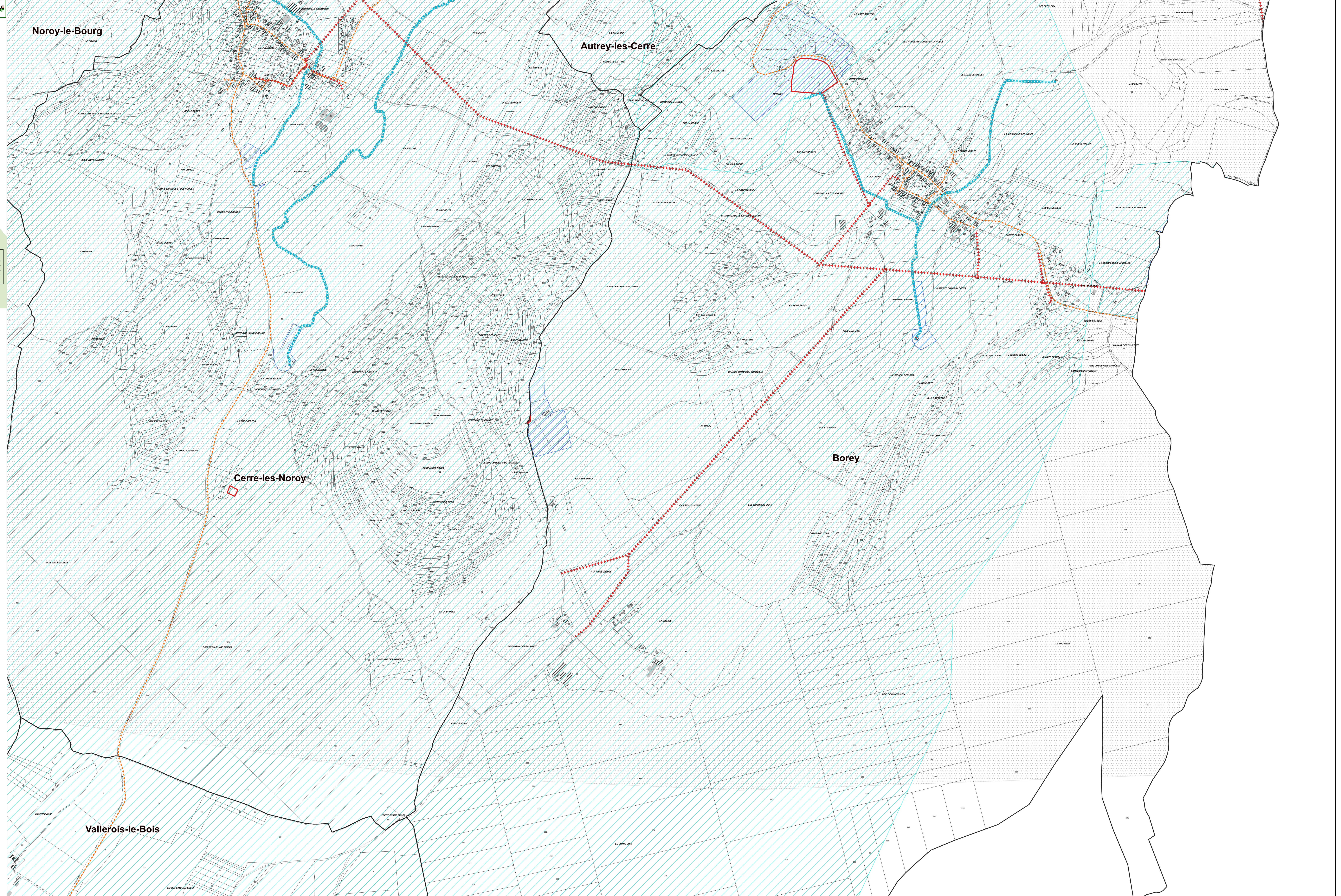
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Dider - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
info@trianglevert.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.83.85.53.99
info@trianglevert.fr

- Légende**
-  A.4 Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau
 -  AS.1 Servitudes relatives aux périmètres de protection des eaux potables et minérales
 -  AS.1 Périmètre de protection immédiat
 -  AS.1 Périmètre de protection rapproché
 -  AS.1 Périmètre de protection éloigné
 -  EL.7 Servitudes d'alignement des voies publiques
 -  L.4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 -  T.7 Servitudes relatives aux relations aériennes inhérentes à l'aérodrome Luxeuil - Saint-Sauveur concernant la hauteur des constructions



Plan du territoire intercommunal

